

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving PWGSC 33 City Centre Drive Suite 480 Mississauga Ontario L5B 2N5

Bid Fax: (905) 615-2095

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada Ontario Region 33 City Centre Drive Suite 480 Mississauga Ontario L5B 2N5

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet Spectrometer System				
Solicitation No N° de l'invitation			Amendment No N° modif.	
KM061-121080/A			004	
Client Reference No N° de référence du client		Date		
KM061-121080		2012-09-05		
GETS Reference No N° de référence de SEAG				
PW-\$TOR-212-5968				
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME				
TOR-2-35089 (212)				
Solicitation Closes - L'invitation prer at - à $02:00~\mathrm{PM}$ on - le $2012-09-07$			Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination: V Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur	
Shaw, Marian			tor212	
Telephone No N° de téléphone			FAX No N° de FAX	
(905) 615-2065 ()			(905) 615-2060	
Destination - of Goods, Services, a Destination - des biens, services e				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseu	ır/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur Name and title of person authorized to s	ign on behalf of Vendor/Firm
(type or print) Nom et titre de la personne autorisée à s de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	•
Signature	Date



Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

KM061-121080/A 004 tor212

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

KM061-121080 TOR-2-35089

La modification no 004 sera diffusée pour changer les points suivants.

À la TABLE DES MATIÈRES, PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Supprimer: 1. Attestations pour le Code de conduite - Consentement à la vérification de l'existence

d'un casier judiciaire

Remplacer par : 1. Attestations relatives au Code de conduite - Attestations préalables à l'attribution du

contrat.

À la PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

Supprimer: article 1, Instructions, clauses et conditions uniformisées

Remplacer par :

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Le document 2003, (2012-07-11) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le texte du paragraphe 4 de la section 01 - Code de conduite et attestations, du document 2003 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, le Canada informera les soumissionnaires du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable. Les soumissionnaires doivent toujours fournir la liste des administrateurs avant l'attribution du contrat.

Le Canada peut, à tout moment, demander aux soumissionnaires de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

Le texte du paragraphe 5 de la section 01 - Code de conduite et attestations, du document 2003 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Le soumissionnaire doit diligemment tenir à jour la liste, en informant le Canada, par écrit, de tout changement survenant au cours de la période de validité de la soumission. Il doit également fournir au Canada les formulaires de consentement correspondants, au besoin. En outre, le soumissionnaire devra diligemment tenir à jour la liste et fournir, au besoin, les formulaires de consentement au cours de la période d'exécution de tout contrat découlant de la présente demande de soumissions

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

KM061-121080/A 004 tor212

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

KM061-121080 TOR-2-35089

À la PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Supprimer: article 1, Attestations pour le Code de conduite - Consentement à la vérification de

l'existence d'un casier iudiciaire

Remplacer par:

 Attestations relatives au Code de conduite - Attestations préalables à l'attribution du contrat

1.1 Les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, l'autorité contractante informera les soumissionnaires du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Les soumissionnaires doivent fournir la liste des administrateurs avant l'attribution du contrat. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

L'autorité contractante peut, à tout moment, demander aux soumissionnaires de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

À la PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

À la 3.1 Conditions générales

Supprimer: 2030 (2012-07-16), Conditions générales - besoins plus complexes de biens, s'appliquent

au contrat et en font partie intégrante.

Remplacer par:

2030 (2012-07-16), Conditions générales - besoins plus complexes de biens, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Le texte du paragraphe 4 de la section 43 - Code de conduite et attestations, du document 2030 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Pendant toute la durée du contrat, l'entrepreneur doit diligemment tenir à jour la liste des administrateurs de l'entrepreneur et envoyer un avis écrit à l'autorité contractante chaque fois qu'il y a un changement d'administrateur. À la demande du Canada, l'entrepreneur doit également fournir les formulaires de consentement correspondants.

Toutes les autres conditions restent inchangées..